

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/9975/Rev.1\*  
9 novembre 1970  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 6 NOVEMBRE 1970, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LES REPRESENTANTS DU BURUNDI, DU  
NEPAL, DE LA SIERRE LEONE, DE LA SYRIE ET DE LA ZAMBIE  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Nous avons l'honneur de demander que le Conseil de sécurité se réunisse à bref délai pour examiner la question de la Rhodésie du Sud. Comme vous vous le rappellerez, le Conseil a examiné cette très importante question pour la dernière fois en mars 1970, et depuis l'adoption de sa résolution 277 (1970) il s'est produit dans ce territoire rebelle un certain nombre de faits politiques et économiques préoccupants qui appellent un examen attentif de la part du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) Le représentant permanent du Burundi,

Nsanzé TERENCE

Pour le représentant permanent du Népal,

Uddhav D. BHATT

Pour le représentant permanent de la  
Sierra Leone,

Fred B. SAVAGE

Le représentant permanent de la Syrie,

George J. TOMEH

Le représentant permanent de la Zambie,

V. J. MWAANGA

\* Texte révisé pour raisons d'ordre technique.

70-25021

